L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 MARS 1894. 67me Annee

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 8 MARS 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Danziger & Stern, sur les lieux, Nos 946 et 950 rue Tchoupitoulas, près Water—Graines de coton, machines, loyer, etc.

Par le Shérif, au local No 11 rue Bourgogne—Le contenu du dit local, comprenant meubles de salon, de chambres à coucher, de salle à manger, vaisselle, verrerie et autres effets mobiliers.

L'ANARCHISME.

II.

Dans l'anarchisme, il y a deux choses très distinctes, qu'il faut bien se garder de confondre, et l'on veut en comprendre le premier mot.

1. La doctrine, les principes, et par conséquent le but poursuivi, le but à atteindre.

2. La méthode ou les moyens employés pour arriver à l'application de la doctrine, des principes, pour atteindre le but.

Deux mots seulement pour aujourd'hui sur la doctrine qui, nous devons le dire tout d'abord, ne se tient pas sur ses pieds; elle ne résiste pas à dix minutes d'examen. Elle repose tout entière sur ce que l'on appelle une pétition de principe; c'est à dire qu'elle pose comme un fait établi, avéré, reconnu par tous, ce qui est précisément en question.

Les anarchistes commencent par nous affirmer que l'homme est naturellement bon et que de cette bonté naturelle découle pour lui le droit au bonheur. Au nom de qui, au nom de quoi déclarent-ils que l'homme est bon par nature? Qui le leur prouve? Qui nous le prouve à nous mêmes? Rien, absolument rien. C'est une affirmation purement gratuite, une simple supposition qui malheureusement n'est que trop contredite par les faits. L'homme bon! Nous le croyions, au contraire, affligé de pas mal de défauts, de pas mal de vices. Qui ne connaît les sept péchés capitaux? La liste en est tout entière dans le catéchisme. Cela s'apprend aux enfants dans les églises et dans les écoles. L'enseignement a beau devenir laïque au lieu de rester ecclésiastique comme auparavant, il lui faut en revenir toujours au même point: combattre les défauts de notre nature, réprimer les mille petites et grandes vilenies dont notre existence à tous est tristement émaillée.

Le mal moral, le crime, nous les trouvons au berceau même de l'humanité; la tradition on, si l'on veut, la légende hébraïque, est à cet égard pleine de toutes les enseignements. Qu'avait donc fait Abel à Caïn pour que celui ci se crût le droit de l'assassiner? Est-ce que la terre n'était pas assez grande pour porter ces deux frères? S'y gênaient ils mutuellement? Qui les poussait à se jalouser, à se quereller à cause d'une jument, à s'entretuer? Qui nous expliquera le plus horrible des crimes, le fratricide, à l'origine même du monde?

Les anarchistes font sortir le mal de l'autorité, des institutions, des lois. Voilà qui prouve exactement le contraire, puisque rien de tout cela n'existait alors et que le crime triomphait déjà. Il est d'ailleurs évident que le crime a dû précéder les lois de répression; sans quoi on n'eut jamais songé à les édicter pour le réprimer.

La seconde erreur des anarchistes, plus funeste encore que la première, c'est de croire que l'homme a, à quelque titre que ce soit, droit au bonheur.

C'est justement le contraire que nous voyons se passer. Les exemples ne manquent pas: Abel était bon; il est mort, assassiné par son frère. Job était bon; il a passé presque toute sa vie dans le plus affreux dénûment. Aristide était bon, il a été exilé par ses concitoyens.

Socrate était bon, il a été condamné à boire la ciguë. Regulus était bon, il est mort au milieu du plus effroyable supplice. Enfin, le Christ était le modèle de tous les héros; il est mort sur la croix.

On va célébrer de grandes fêtes à Orléans, en mémoire de la plus belle, de la bonne des héroïnes du monde moderne. Jeanne d'Arc a été brûlée vive. Il n'est donc pas vrai que la bonté, la vertu, la justice, l'héroïsme conduisent au bonheur.

—Troisième erreur, plus fatale peut-être que les deux premières: Selon les anarchistes, la liberté consiste à faire tout ce que l'on veut, à pouvoir satisfaire toutes ses fantaisies, louver ses convoitises. Or comme ces fantaisies, ces convoitises sont insatiables, quelque plaisir que l'on se puisse procurer, elles resteront nécessairement et toujours insaisissables—ce qui rend le bonheur à jamais impossible. De plus, les autres, les convoitises des uns se trouvent nécessairement traversées, contrariées par les envies et les convoitises des autres, il en résulte entr'eux des luttes qui peuvent se renouveler à chaque instant. La société est ainsi condamnée à un état de guerre perpétuelle.

—Enfin l'erreur la plus terrible des anarchistes consiste à croire qu'ils peuvent réformer la société par la violence; qu'ils atteindront leur but par l'attentat, le vol, l'homicide. On avait cru de tout temps que le bien ne devait sortir que du bien; ils le font, eux, sortir du mal. Cet odieux paradoxe est encore contredit par les faits.

Nous ne connaissons au monde qu'une révolution qui ait réussi, qui ait réellement atteint son but, c'est celle du Christianisme. Le Christ n'a jamais prêché la révolte, mais la soumission. Il n'a jamais dit que l'on eût le droit de se venger de son voisin, mais qu'il fallait lui pardonner. Il n'a jamais couru sus aux gouvernements, aux pouvoirs; il a recommandé l'obéissance aux lois qu'ils édictaient. C'est uniquement par la résignation, par la soumission, par le martyre qu'il a triomphé, qu'il triomphe encore. Quoi que l'on pense de lui, que l'on soit à son égard croyant ou incrédule, il restera toujours la plus grande figure de l'histoire, le digne objet des respects et des hommages de toute l'humanité.

Que font les anarchistes? Ils prennent le contrepied de sa doctrine et de ses actes; ils retournent le christianisme, ils le mettent à l'envers et, pensant marcher en avant, ils reculent de trois mille ans en arrière.

Ils ne se résignent pas, ils ne se soumettent pas, ils ne répriment pas leurs désirs; ils lâchent la bride à leurs passions, ils se révoltent, ils s'insurgent, ils se vengent, et au lieu du bien pour le mal, ils font le mal pour le bien. Ainsi que l'a dit l'un d'eux, ils n'aiment pas, ils détestent, ils exècrent, et comme ils rencontrent partout des obstacles à l'assouvissement de leurs désirs, ils s'en prennent à tout et veulent tout renverser, tout démolir. A quoi bon choisir parmi leurs victimes, puisque toutes sont également haïssables? Alors ils attaquent, ils tuent à tout hasard; ils frappent dans le tas; tant pis pour ceux qui attrapent les éclaboussures. Ces misérables-là peuvent effrayer; ils semblent jusqu'ici y réussir; mais quant à convertir le monde, ils n'y parviendront jamais.

La seule force de l'anarchisme—elle est réelle—c'est l'habileté perfide avec laquelle ses chefs, ses meneurs secrets ont recruté ses adhérents parmi les classes ignorantes mais énergiques, des ouvriers, des déclassés de ceux qui ont plus ou moins souffert par la faute d'autrui et surtout par leur propre faute. Ces derniers sont les plus ardents, les plus dangereux, ceux qui pardonnent le moins; ils sont d'autant mieux disposés à faire un mauvais coup qu'ils n'ont rien à y perdre et qu'ils espèrent toujours y gagner.

Nous avons déjà fait un court historique de l'anarchisme. Nous venons d'en exposer succinctement la doctrine. Nous en expliquerons prochainement la méthode, c'est à dire les moyens qu'il emploie pour arriver à son but.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

PROCÈS LÉAUTHIER.

PARIS, 24 février.

Léauthier, le meurtrier de M. Georgewitch, ministre de Serbie, dont le crime remonte au 13 novembre dernier, passe enfin en jugement.

Mieux traité que Vaillant, bien que son attentat fut aussi patent, il a donc attendu plus de trois mois, sa comparution devant le jury et, pour comble de bonheur, il a affaire à des hommes qui, coup sur coup, depuis l'ouverture de la session, ont acquitté tous les assassins qui leur étaient déférés.

La tirage au sort des jurés, opéré en chambre du Conseil, suivant l'habitude, l'audience est ouverte et les formalités préliminaires accomplies, lecture est donnée de l'acte d'accusation.

Ce document se borne à rappeler les faits que l'accusé a avoués dès le premier moment, alors qu'il s'est livré lui-même à la justice.

Il suffit d'en retenir que, le 13 novembre, Léauthier entrait au Bouillon Duval, avenue de l'Opéra, 31, et qu'il y dînait. Son repas terminé, il endossait son pardessus et, s'élançant sur M. Georgewitch, ministre de Serbie, qui prenait son repas à une table voisine, il lui enfonçait dans la poitrine un stylet pointu. Cet attentat accompli, le meurtrier prenait la fuite sans être inquiété.

Vers dix heures du soir, cependant, le meurtrier se rendait chez un commissaire de police du onzième arrondissement où il déclarait être l'auteur de l'assassinat du bouillon Duval.

Presqu'aussitôt, il donnait pour motif du crime, la haine qu'il avait vouée à la société, haine qu'il avait satisfaite, dit-il, en "crevant le bourgeois".

La victime, elle, très grièvement atteinte à la poitrine, avait été transportée à l'hôtel de Windsor où, pendant plus de deux mois, elle est restée entre la vie et la mort, la plèvre ayant été lésée.

L'acte d'accusation détaille bien les mobiles qui ont poussé l'anarchiste Léauthier à "crever" le bourgeois, mais il va être procédé à l'interrogatoire, et il est préférable de laisser l'accusé les expliquer lui-même.

L'entrée de Léauthier à l'audience produit une vive sensation.

Petit de taille, le teint blême, les yeux profondément enfoncés sous leurs orbites, l'accusé paraît chétif, mais fort intelligent.

Très convenablement vêtu, il porte toute sa barbe, et répond aux questions préliminaires en tenant à la main un volumineux manuscrit.

Léauthier a vingt ans, est né à Monaco, et a exercé dans diverses villes l'état de cordonnier.

INTERROGATOIRE.

Le président à l'accusé.—Dans une lettre écrite à Sébastien Faure, vous vous déclarez anarchiste, depuis l'âge de seize ans.

R.—Oui.

D.—Depuis cet âge, vous avez, dites-vous, "compris les bienfaits de l'anarchie."

R.—Certainement.

D.—A dix-sept ans, vous faites l'essai d'une botte explosible dans un bois, mais votre tentative ne réussit pas.

R.—C'est exact.

D.—Le notaire de Manosque a, pour vous, une somme de onze cents francs qu'il ne doit vous remettre qu'à votre majorité.

R.—Oui.

D.—Vous êtes venu à Paris, en avril, avec les cent francs que vous avance ce notaire.

R.—Oui.

D.—A Paris, vous trouviez presque immédiatement de l'ouvrage chez un cordonnier du boulevard de Strasbourg. Vous y êtes resté jusqu'au 25 seulement.

R.—Oui.

D.—Le 25 septembre, vous êtes congédié, mais le travail continue à vous être assuré et ce travail vous donnait de 4 à 5 francs par jour, et vous gagnez même bientôt 5 fr. 50 par jour chez un sieur Cuzin.

Vous avez servi chez ce patron jusqu'au 5 novembre, que ques jours avant votre tentative d'assassinat.

R.—Effectivement.

D.—C'est chez un nommé Demay que vous êtes entré alors et vous y avez travaillé, le 13 novembre, dans la matinée, la date même de votre attentat.

R.—Oui.

Le président.—Dans les perquisitions faites chez vous, on a saisi une foule d'ouvrages révolutionnaires et la *Revue anarchiste* en particulier.

Dans cette Revue, il y a cette phrase qui a dû vous inspirer: "Il est bon que de temps à autre un front se redresse et donne une leçon sévère à la société."

L'accusé.—Mais c'est parfaitement juste. (Mouvement).

Le président.—Votre devise est: "Ni Dieu ni Maître".

L'accusé.—C'est exact.

Le président donne alors lecture d'une lettre de Léauthier à Sébastien Faure, lettre où il fulmine, naturellement, contre la société actuelle et où il préfère le crime au suicide.

L'accusé l'écoute avec attention mais, de temps à autre, il se tourne vers l'auditoire et, presque souriant, il semble se féliciter d'être le point de mire de tous les regards.

La lettre se termine par ces mots bien significatifs:

"Je ne frapperai pas un innocent en frappant le premier bourgeois venu."

Malgré sa demande, l'anarchiste Faure n'a pu venir défendre Léauthier et passer avec lui "un joyeux moment devant les enjuponnés de la Cour d'assises."

La lettre de Léauthier annonce encore ce fait que s'il frappe un bourgeois de son stylet c'est qu'il n'a pas sous la main de dynamite pour opérer en grand. De là sa résolution de dîner copieusement chez Marguerie, sans payer, et de frapper le bourgeois à la sortie.

C'est parce que le dîner s'est trop prolongé que le projet n'a pas eu de suite, tous les bourgeois ayant fini leur repas avant la sortie de l'accusé.

Le Président à l'accusé: le *propriétaire* du restaurant, M. Marguerie, vous a jeté à la porte.

R.—Oui.

Le Président.—C'est à cela qu'il a dû de ne pas être frappé lui-même.

R.—Si j'avais voulu hier, je l'aurais fait; j'avais le tire-point à la main (sensation).

Le Président.—C'est le lendemain que vous allez dîner au bouillon Duval et que, dans les circonstances déjà connues, vous frappez avec la dernière violence le pauvre M. Georgewith.

R.—Oui.

Le Président fait alors la description de la scène, du meurtre, de la fuite de Léauthier et il rappelle dans quelles conditions l'accusé est venu se livrer à la justice.

Il continue ainsi, s'adressant à l'accusé:

Vous étiez satisfait, l'homme que vous aviez "crevé" était non seulement un bourgeois, mais un ambassadeur, ce qui, d'après vous, était double bonne fortune. (Mouvement).

L'accusé qui vent se réserver un moyen de défense déclare cependant "qu'il aurait pu frapper plus fort sa victime."

D'où cette réplique du président:

"Comment auriez-vous pu frapper plus fort, le coup que vous avez donné a été entendu de tous dans la salle!"

Cela dit, le président déclare que M. Georgewith a été si gravement frappé, qu'il ne peut sortir encore et que sa guérison ne doit être considérée, que "comme momentanée". D'après M. Brouardel, c'est miracle, même, qu'il ait survécu. La fin de l'interrogatoire cause une très vive impression.

LES TÉMOINS.

M. Marguery.—Le restaurateur du boulevard Bonne-Nouvelle fait le récit du dîner de Léauthier dans sa maison.

L'interrogatoire a suffisamment expliqué la scène.

M. Orcel est le garçon de café de Marguery qui a servi le dîner de Léauthier.

Déposition sans importance.

Mlle Meyer, bonne chez Duval, dépose sur les circonstances de la scène d'assassinat.

Elle reproche, en passant, à l'anarchiste d'être resté deux heures à sa table, lui faisant perdre sa soirée, quand elle paie deux francs par jour à la maison le droit de servir le client.

M. Landry, un commerçant, raconte, lui aussi, comment Léauthier a frappé sa victime.

Divers témoins sont appelés, mais les faits sur lesquels ils déposent sont trop connus pour qu'il y ait lieu de rien signaler.

M. Blanchard est un brave ouvrier qui a longtemps soutenu Léauthier et qui ne lui a donné que de bons conseils. Rien de plus touchant que cette déposition.

Il ne veut point charger le coupable mais tient à dire la vérité et fait très bien ressortir que Léauthier, petit rêveur, se montrait assez insouciant de trouver le travail qu'il se plaignait de ne pas avoir en quantité suffisante.

Les patrons qui ont occupé Léauthier défilent à la barre.

Tous reconnaissent qu'il savait travailler mais qu'il était fort irrégulier dans son labeur.

Ils affirment que, s'il avait voulu, il aurait pu vivre honorablement.

Le dernier témoin à charge appelé, est M. le docteur Brouardel. Il donne de longs détails sur la situation de M. Georgewitch qui, dit-il, a été d'autant plus périlleuse qu'il s'est produit une pleurésie purulente.

En tout cas, dit M. Brouardel, la victime se ressentira toujours de la blessure qu'elle a reçue.

Quatre témoins à décharge sont appelés et s'expliquent seulement sur la façon de vivre et de travailler du meurtrier de M. Georgewitch.

RÉQUISITOIRE.

Après une suspension de vingt minutes, l'audience est reprise et l'avocat général Bulot prend la parole.

Voici le commencement de son réquisitoire:

"En présence du crime abominable commis par Léauthier, la défense de l'ouvrier sans travail paraît du bien peu d'importance.

"Je n'étais imaginé qu'il allait apporter ici une discussion moins terre à terre. D'un mot, nous allons réduire cette légende à sa juste valeur."

Le représentant du ministère public rappelle alors la vie de Léauthier et en tire argument pour dire qu'à vingt ans il était plus heureux que d'autres, ayant un bon métier en mains et un petit capital de mille francs en expectative.

"Ce sont les mauvaises lectures, dit M. Bulot, qui ont amené l'accusé à la haine de la Société et à l'exécution de son crime.

"S'il travaillait la nuit, ainsi qu'il le dit, c'est qu'il ne fai ait rien le jour."

A ces mots Léauthier se lève et s'écrie: "C'est un mensonge."

L'avocat général poursuit sans tenir compte de l'exclamation.

L'accusé fait preuve, du reste, d'un absolu cynisme. Au moment où l'avocat général énumère les victimes de l'attentat de Barcelone, Léauthier exprime sa satisfaction par un sourire.

M. Bulot s'en aperçoit, et le prenant à partie, il signale énergiquement au jury son attitude.

"La préméditation, dit le ministère public, mais elle s'accuse dans la lettre à Sébastien Faure, lettre où il se promet de "crever le bourgeois", avec son tranchet de cordonnier.

"Qu'il s'agisse de Ravachol, Vaillant ou Léauthier le criminel anarchiste se signale toujours par la lâcheté et l'hypocrisie.

"Lâcheté dans l'exécution, hypocrisie dans la défense."

Pour établir cette lâcheté en ce qui concerne Léauthier, M. Bulot rappelle son dîner chez Marguery et entre dans les détails de l'attentat du lendemain.

"Il a fui de chez Marguery parce qu'il avait affaire à un homme solide.

"Il s'est sauvé aussi de chez Duval, M. Georgewitch frappé, pour conserver une vie à laquelle il tenait."

Si Léauthier se constitue prisonnier, dit l'avocat général, c'est qu'il estime que l'abandon de son arme, dans la plaie, et de son chapeau, dans la salle, permettront de le retrouver.

Il se livre donc, mais, tout aussitôt il déclare "qu'il a mesuré son coup."

Dès le premier moment, il s'efforce donc de sauver son existence—Tout l'anarchiste est là! Le malheur est que la bombe appelle la bombe, le tranchet, le tranchet, si bien que, dans quelques semaines, un anarchiste paraîtra aussi devant le jury pour avoir frappé un marchand de vins. Celui-là a été tué, par exemple, le meurtrier n'ayant pas mesuré son coup. (Mouvement).

Le temps des acquittements est heureusement fini; le procès de Ravachol est loin, et il se trouve actuellement des juges soucieux de défendre la société menacée.

Il faut qu'un verdict impitoyable châtie le crime abominable de Léauthier et serve d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

LA DÉFENSE.

Me Lagasse, avocat de l'accusé, ne comprend pas qu'on demande la tête d'un homme quand on ignore les mobiles qui l'ont fait agir.

Mais, qu'importe à cette heure dit-il dès qu'il s'agit d'anarchistes, y a-t-il encore pour eux des lois et des jugements? ne suffit-il pas d'exécutions sommaires et répétées!

Si le jury veut juger avec équité qu'il abandonne l'anarchiste et n'envisage que l'homme—qu'il se dise surtout qu'une exécution a plus de répercussion par le bruit qu'elle fait, que l'envoi administratif d'un malfaiteur en Calédonie.

Me Lagasse ne déplore qu'une chose, c'est que Léauthier ait été trop sérieux et qu'il n'ait point ouvert son cœur à une affection.

De là ses lectures, ses réflexions haineuses contre la société, de là aussi son désir de vengeance sociale.

A Paris, son pessimisme se grossit encore et le conduit au crime.

Son pessimisme, cependant est fait de misère car, quoi qu'on dise, Léauthier a le plus grand mal à gagner sa vie et manque trop souvent de travail.

Voilà toute la thèse du défenseur, thèse qui justifie, pour ainsi dire, la thèse anarchiste et qui n'apporte d'excuse à aucun acte

Après la plaidoirie de son défenseur, Léauthier se lève et, d'une voix très douce, coupée par une petite toux sèche, commence la lecture interminable d'un insipide factum, ramassis de tous les lieux communs qui traînent dans les journaux du parti et dans les discours des réunions publiques. La dernière phrase de ce fastidieux mémoire donne une idée du reste:

—Je pleurerais devant un enfant, je tremble devant un lézard, mais j'irai en souriant à la guillotine en criant: "Hurrah! pour la révolution sociale! Vive l'anarchie!"

LE VERDICT.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict qui admet, en faveur de Léauthier, l'existence de circonstances atténuantes.

L'assassin de M. Georgewitch est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Des huées! des coups de sifflet, de longs murmures accueillent la lecture du verdict pendant que Léauthier, d'une voix toute ragaillardie, crie par deux fois: "Vive l'anarchie!" en faisant tournoyer son chapeau melon et en envoyant un dernier salut aux amis qu'il suppose se trouver au fond de la salle d'audience.

LE PALAIS DE JUSTICE.

Souvenirs historiques qui s'en vont.

On peut dire que toute pierre du Palais de Justice a son histoire, et chaque moellon qui tombe sous la pioche des démolisseurs emporte des souvenirs sanglants pour la plupart, tristes toujours.

C'est ainsi que les architectes ont décidé la transformation de la fameuse cour des Girondins et que les murs qui la ferment, les cellules grillagées de bordure ne seront plus, dans quelques jours, qu'un amas de décombres. Dans cette cour, les députés de Bordeaux passèrent, chantant le *Chant du Départ*, en marche pour l'échafaud; c'est là aussi que furent massacrées les plus illustres victimes de Septembre.

Les cellules ont vu Mme Elisabeth et Charlotte Corday; plus tard, sous la monarchie de Juillet, elles eurent pour locataires les régicides et les prisonniers politiques: Fieschi, Aliband, le prince Louis Napoléon, le duc de Persigny, le docteur Conneau, etc.

Au centre de la cour se dressait un champignon de pierre, en forme de table, déjà disparu. Un dîner y était dressé et c'est sur ce dainer que les cochers, dans ces derniers temps jouaient, aux cartes, passant agréablement les vingt quatre heures de prison que leur infligeait la Préfecture.

Grandeur et décadence! Vergniaud d'abord, un automédon ensuite!....

Les furoncles, pleies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine.

EN DEHORS DU COMPACT!
Lafayette Fire Insurance Company, No 631 Rue Magasins, près de l'Avenue Jackson.
4 mars—1 m dim mar jeudi

Pianos -:- Pleyel

Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS
L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)
Comprend la revue complète des événements de la semaine, des centaines nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs: A. Dumas, L. Halevy, Laviss, G. Sand, Vozin, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget de Parville, etc.
Abonnement $5 par an, remboursables en publicité en donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie E. DENTU, 126 W. 25th sts., New York. A sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous ses correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimens gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

BOUCHERS.
Important.
—LES BATISSES DU—
People's Slaughter-House & Refrigerating Company,
Sont maintenant en pleine opération et vous êtes invités à venir les visiter.
D. JACKSON,
21 janv—1☞ Président.

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'hôtel de France, tournant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toutes sortes
le succès de leur art.
Tous les salons artésiens.

TU-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To-Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

VIN DE CHASSAING
DU DOCTEUR
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria

NOENINGER-PEYTRAL.—Marié le 7 mars 1894, par l'Hon. Juge Ernest Morel, M. ADALBERT NOENINGER et Mlle MELANIE PEYTRAL. La cérémonie a eu lieu chez la mère de la mariée. 8 mars—1f

Modes Parisiennes.
ROBES ET CONFECTIONS.
44 Bourbon.
Mme GODIN-M.
Profite du changement de saison pour rappeler aux Dames qu'elle confectionne des toilettes du dernier genre Parisien à $10 et pour les toilettes à dos $7.
5 mars - 1 m dim merc

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Été et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—3m et 8f mar jeu dim

J'annonce à mes amis et le public en général que j'ai formé une société à partir de la date du 1er mars 1894 avec M. JULES C. KOENIG, anciennement de la vieille maison connue comme maison August Koenig et fils, 125 rue Canal, dans le but de continuer les mêmes affaires comme par le passé à savoir: Pour l'importation et la vente en gros des vins et liqueurs à l'ancien emplacement No 39 rue Tchoupitoulas, et aussi comme successeurs des anciennes maisons Frank Roller & Co. et Raymond Dubois. Les affaires de ces anciennes maisons seront liquidées par moi.
GEORGE JURGENS.
Nous sollicitons respectueusement les affaires de la ville et de la campagne et les mêmes patronages libéraux qu'ils ont bien voulu honorer l'ancienne maison
GEORGE JURGENS & CO.
GEORGE JURGENS & JULES C. KOENIG.
7 mars—7 8 9 10 11 et 18

A LOUER.
La Salle de l'Opéra Française sera louée pour représentations théâtrales, Concerts, Bals et autres. S'adresser à
G. W. NOTT, Secrétaire,
4 mars—7f No 134 rue Gravier.

Au public.
Nous désirons faire savoir au public en général que notre bâtisse comprenant le Réfrigérateur est maintenant en pleine opération, et nous serions heureux que vous vinssiez n'importe quel jour pour y voir travailler. Notre bâtisse ayant été érigée strictement conforme aux plans approuvés par le Bureau de santé, c'est une garantie positive que tous les animaux abattus ici sont parfaits sous tous les rapports.
Nous vous prions instamment de demander à votre boucher de la viande d'animaux tués à nos abattoirs, car nous sommes persuadés que vous la trouverez supérieure à toute autre jamais offerte au public.
D. JACKSON,
Président du People's Slaughter House and Refrigerator Company, Limited.
21 janv—1☞

Bureau du Board des Assesseurs, d'Etat, Paroisse d'Orléans, Chambre 15 Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 28 février 1894—Toutes les propriétés sujettes à une taxe sur une propriété quelconque, soit foncière ou mobilière, sont par le présent avis notifiées, que conformément à la section 24 de l'acte 106 de 1890, l'assessment des propriétés pour 1894, dans les divers districts d'assessements de la paroisse d'Orléans, a été terminé et que la liste sera exposée au bureau à partir du 1er mars au 20 mars 1894, inclusivement, entre 9 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, pour inspection et correction.
Tous les contribuables sont instamment requis de profiter de l'occasion offerte, pour faire savoir leurs objections à un assessement quelconque, et de s'assurer de sa correction, d'après la manière prescrite par la loi.
J. M. GLEASON,
28 fév—10 f Président.

Semences de Riz! Semence de Riz!
Semence de Riz de choix du Honduras et de la Caroline à vendre par
JOSEPH BUHLER,
Planteur Rice Mill 62 rue Decatur.
9 fév—1m

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal. 2me district
1er nov 92—1 an—mer. ven. dim

Tout le Monde est Invité à Venir et Entendre
LE
MERVEILLEUX PIANO A. B. CHASE,
Avec Pédal Octave, chez
PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal,
Où M. W. J. Voges le fera entendre.
2avril—1an—dim mar ven

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127 RUE DE LA COMMUNE 127
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an M. ERNEST CASSARD, Payeur.

MALADIES NERVEUSES
Guérison certaine par le
SIROP HENRY MURE
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris
POUR LA GUERISON DE
EPILEPSIE, HYSTÉRIE, HYSTÉRO-EPILEPSIE, DANSE de SAINT-GUY, DIABETE SUCRÉ
MALADIES du CERVEAU et de la MOELLE EPINIERE, CONVULSIONS, VERTIGES, CRISES NERVEUSES
MIGRAINES, INSOMNIE, ÉBLOUISSEMENTS, CONGESTIONS CÉRÉBRALES, SPERMATORRHÉE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT (France)
DÉPÔT A LA Nouvelle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompt aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs la Nouvelle-Orléans, sans recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
Gustaf H. Westfeldt, L. C. Fellon, Lucas E. Moore, U. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résidant. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle $5,820,322
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai—1an 39 RUE CARONDELET.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1894 969,967 28
Surplus 468,016 73
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAILLIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept -

TRENTE-HUITIÈME ETAT ANNUEL DE LA
Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
NOUVELLE-ORLÉANS, 1er Janvier 1894.
Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Des risques d'incendie	$721,545 09		
Des risques de rivières	41,796 44		
Des risques maritimes	14,484 10	$777,826 03	
A ajouter non terminées de 1892		209,035 89	$986,862 02
A déduire—			
Réservé pour non terminées de 1893	$82,292 77		
Taxes et licences	8,043 32		
Dépenses	82,497 23		
Pertes—			
Perte d'incendie payées	223,835 07		
Pertes de rivières payées	1,511 86		
Pertes maritimes payées	1,960 11		
Pertes totales payées	227,307 04		
Pertes non payées	54,598 85	281,905 89	
		497,083 14	$489,778 88
10 pour cent de dividende sur le fonds-capital payé durant l'année	49,840 00		
Taxes sur l'actif	6,564 96	56,404 96	$421,144 17
Profit net sur les opérations de 1893			$42,658 85

ACTIF.

—BONS—	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00
Extended Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,160 00	15,125 60
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	12,600 00	12,600 00
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	10,000 00	13,500 00
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle-Orléans	1,000 00	1,000 00
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1,000 00
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,980 00	2,980 00
New Orleans, Jackson and Great Northern R.R.	2,000 00